



Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Oct
2020
N°6

Chers concitoyens,

La France a encore subi une attaque terroriste des plus abjectes : Samuel Paty est mort car il enseignait. Il n'était pas un guerrier mais il est mort en combattant l'obscurantisme. Son assassin n'a pas supporté les valeurs laïques de l'école et de la République Française.

Indignons-nous contre ces intégristes qui gangrènent notre civilisation.

Restons solidaires, tolérants et unis derrière les valeurs françaises : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité

Face aux taux de contagion et d'hospitalisations dues au Covid-19 qui augmentent, les autorités sanitaires ont mis en place des restrictions beaucoup plus strictes. Par conséquent, la salle polyvalente Pierre et Gisèle Rodrigue, le dojo, le gymnase sont fermés pour une partie des activités sportives. Nous devons prendre ces mesures sanitaires pendant 6 semaines pour éviter d'avoir des proches en souffrance.

Pour répondre aux attentes des parents d'élèves et des assistantes maternelles, un préau va prochainement être mis en place pour abriter les familles devant la maternelle. Il sera situé en dehors de l'enceinte de l'école pour répondre au plan Vigipirate. Il sera bien apprécié au regard de la période hivernale qui arrive.

Le Maire, Damien Girard

Conseil Municipal du 8 octobre 2020 :

- Vente d'un terrain avenue Boileau
- Rétrocession concessions cimetière
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Conventions réseau fibre optique LOSANGE
- Sécurité piétonne
- Commission fleurissement
- Permanence Trésor Public
- 11 novembre 2020
- Travaux de voirie rue de Selles
- Don de sapin
- Concours décorations de Noël CCAS
- Vente de bois chauffage
- Suppression bacs bleus
- Commission de contrôle des listes électorales

- Vente d'un terrain avenue Boileau

Le Maire expose à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain, référence cadastrale AD 203, d'une superficie totale de 370 m². Ce terrain fait partie du domaine privé de la commune et peut donc être vendu sans enquête publique préalable. La commune n'a pas l'utilité de conserver ce terrain, il peut donc être proposé à la vente. Compte-tenu de la superficie de celui-ci, il convient dans un premier temps de le proposer aux propriétaires riverains. Sur le rapport de l'Autorité territoriale, le Conseil Municipal décide la vente du terrain, parcelle AD 203, pour une superficie totale de 370 m² au prix de vente de 20 € le m² avec proposition aux propriétaires riverains afin de connaître leur intention d'achat. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 18 voix POUR

- Rétrocession concessions cimetière

Suite à la demande de plusieurs titulaires de concessions au cimetière municipal, le Maire expose que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à la revendre notamment en raison d'un changement de volonté pour l'inhumation, d'un déménagement... Le titulaire peut alors la rétrocéder à la Commune. Cette rétrocession doit répondre à plusieurs critères. En premier lieu, la demande doit émaner du (des) seul(s) titulaire(s). Elle ne peut en aucun cas émaner des héritiers tenus de respecter les contrats passés par le fondateur de la sépulture. De plus, la sépulture doit être vide de tout corps.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les demandes de rétrocession et fixe le montant du remboursement au prorata en fonction du temps écoulé entre l'achat de la concession et sa rétrocession. La rétrocession ne peut pas concerner la reprise de caveau.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 18 voix POUR.

Vie Locale

- Annulation événements
- Match SLP foot
- Créneau Fitness Mardi
- Bouchon d'amour
- Cinéligue

**Prochains conseils
le 03 novembre et
le 01 décembre
2020 à 19h30 à la
Mairie.**

- Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire précise que la réglementation exige l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal dans un délai de 6 mois à compter de son installation. Celui-ci est obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus. Le contenu de ce règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le projet de règlement a été adressé aux conseillers municipaux avant la séance du Conseil Municipal pour lecture et analyse. Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal de Pontfaverger-M. présenté au Conseil et note que celui-ci devra être adopté à chaque renouvellement du Conseil Municipal.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 18 voix POUR.

- Conventions réseau fibre optique LOSANGE

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'entretien avec l'entreprise LOSANGE relatif au déploiement du réseau fibre optique sur la commune de Pontfaverger-Moronvilliers, les emplacements de deux Sous Répartiteur Optique (SRO) positionnés sur le domaine public communal non routier, doivent faire l'objet d'une convention. Le Conseil Municipal approuve la signature des conventions avec l'entreprise LOSANGE.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 18 voix POUR.

Sécurité piétonne

Afin d'augmenter la sécurisation des piétons rue Saint-Médard au niveau de la salle des fêtes, des poteaux ont été installés le long du trottoir.

Beaucoup trop de conducteurs garaient leur véhicule sur ce trottoir, surtout au moment des sorties des associations.

Ce comportement est encore plus dangereux avec la nuit tombante.

Il existe beaucoup de places de stationnement, notamment sur le petit parking face au dojo et sur le grand parking le long de la grande salle.

Il est préférable de se garer un peu plus loin et faire quelques pas pour garantir la sécurité des piétons plutôt que de se garer au plus près et mettre en danger les personnes et surtout les enfants utilisant les trottoirs.

D'autres poteaux seront installés dans plusieurs rues du village.

Merci de votre compréhension et restez prudents.



Commission communale fleurissement et ses bénévoles

La commission fleurissement s'est réunie dernièrement à la mairie.

Une équipe de 11 bénévoles a rejoint l'équipe du Conseil Municipal pour se concerter et réfléchir aux nouvelles actions à mettre en place pour notre village. Ce groupe de travail va devoir intégrer les nouvelles contraintes dues aux variations climatiques, aux restrictions d'eau, à l'interdiction d'utilisation de phytosanitaire.



Cette nouvelle équipe motivée va œuvrer pour apporter son empreinte pour le fleurissement et le verdissement du village, notamment en plantant des arbres et en réaménageant principalement les parterres avec des vivaces et des graminées qui nécessitent moins d'arrosage.

Tout un programme qui sera également mis en place de façon intergénérationnelle avec les élèves des écoles.

Présents au Conseil Municipal :

- BUAT Frédérique
- BRAU François-Xavier
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- COUSINAT Karen
- DELAVACQUERIE Nathalie
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY Marie-France
- GIRARD Amaury
- GIRARD Damien
- GOUYON Emmanuel
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel
- MAHUT Corinne
- PRÉVOST Dany

Absents excusés

- BESSON Dominique (pouvoir transmis)
- CERCEAU Sophie (pouvoir transmis)
- GAPE Amélie (pouvoir transmis)
- USALUPPI Mélodie



Bibliothèque municipale

fermée du 26 au 31 octobre 2020.

Horaires habituels d'ouverture :

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 14h à 17h
- Jeudi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne
<http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/>

Permanence du Trésor Public sur notre commune

Les permanences du Trésor Public en Mairie sont annulées au regard du contexte sanitaire, cependant un accueil téléphonique est à votre disposition au **0 809 401 401** avec un agent de la DGFIP pour toutes informations concernant votre imposition sur le revenu, votre taxe foncière et/ou d'habitation.

La Direction départementale des Finances de la Marne a développé un dispositif d'assistance LOCAL qui repose sur un numéro d'appel unique, le **03 26 87 95 00**, permettant d'entrer en relation avec une cellule téléphonique départementale.

Travaux de réfection de la rue de Selles

 Du 02 novembre 2020 au 26 février 2021, la CU du Grand Reims va procéder à l'enfouissement des réseaux d'eau (potable, assainissement, pluvial). La réfection de la chaussée de la rue de Selles fera suite (chantier interrompu du 18/12/20 au 06/01/21). Durant toute la période des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits sur les horaires de chantier de 8h à 17h, l'accès des riverains sera toléré entre 17h et 8h. Le ramassage des poubelles sera perturbé, des containers collectifs seront à votre disposition aux entrées et sorties de la rue; il est également possible de déposer aux mêmes points vos bacs personnels.

Les accès au cabinet médical et à l'usine Promel Brunella seront maintenus pendant la durée du chantier sauf interventions ponctuelles validées avec les intéressés.

La circulation du bus scolaire se fera dans les 2 sens de la rue St Médard, entre la rue Montpillière et la rue de Selles.

Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Don de sapin pour embellir le village

Comme tous les ans, la commune cherche un donateur pour un grand sapin qu'elle installera au centre du village pour les fêtes de Noël.

Les employés peuvent faire le nécessaire pour le couper et le transporter.

Attention, l'arbre ne doit pas être proche d'une ligne électrique aérienne et doit être d'un abord facile. Vous devez contacter la mairie au 03 26 48 72 09, suite à votre appel nous irons voir le sapin s'il correspond à notre demande.

La commune de Pontfaverger-M vous remercie.

Concours de décorations de Noël organisé par le CCAS

Le CCAS vous propose son 3^{ème} concours de décorations de Noël extérieures. Poster sur le messenger du facebook Pontfaverger-Moronvilliers ou sur son bandeau bleu « contactez » une photo de votre décoration de Noël extérieure en indiquant votre adresse.

Si vous n'avez pas Facebook, merci de prévenir la Mairie pour que votre photo et sa publication soit faites par nos soins.

Les 3 photos ayant récolté le plus de « j'aime » seront récompensées.

1^{er} prix : un colis repas de fête duo

2^{ème} prix : un colis repas de fête solo

3^{ème} prix : 1 bouteille de champagne

Date butoir des candidatures et des résultats le 18/12/20 à 18h30

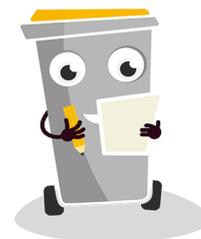
Vente de bois de chauffage



Suite aux divers travaux de coupe dans le village, la commune vend du bois de chauffage à emporter à 30 € le stère. Renseignements en Mairie au 03 26 48 72 09.

Suppression des bacs bleus lors du ramassage du recyclables

Fin de la collecte des bacs bleus.
Merci de déposer tous vos papiers
dans votre bac jaune.



Commission municipale de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle de la commune de Pontfaverger-M est composée comme suit :

- Mme Corinne MAHUT
- Mme Amélie GAPE
- M Manuel LECLERC
- Mme Aline COURTU
- M Emmanuel GOUYON

La commission susnommée statue sur les recours administratifs préalables obligatoires et s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.

Les membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Cérémonie du 11 novembre 2020

Compte-tenu de la situation sanitaire, la cérémonie du 11 novembre 2020 ne sera pas ouverte au public et sera tenue de façon restreinte.

Quelques élus et pompiers déposeront une gerbe au monument aux morts pour rendre hommage aux armées françaises et à ses courageux soldats.





Annulation au regard du contexte sanitaire

Merci de prendre en compte les annulations suivantes en lien avec les mesures de protections préfectorales et nationales : La Saint Nicolas organisée par le CCAS et SLP, la Baby-broc et le Marché de Noël organisés par l'association « l'aventure des fées et des pirates », la Sainte Barbe des pompiers et du Conseil Municipal. Les manifestations de Noël pour les enfants et les aînés organisées par la Commune seront modifiées, un courrier sera adressé aux intéressés.

Il est interdit de se rassembler à plus de 6 personnes dans les rues et fortement déconseillé d'être à plus de 6 personnes à votre domicile, y compris pour la manifestation d'halloween.

SLP foot

Matches séniors hommes :



01/11/20 à 15h : SLP VS Sillery FC



Nouveau créneau cardio/renfo Fitness

Un nouveau créneau de fitness sera ouvert le mardi de 20h à 21h30 à la salle de danse (polyvalente) de Pontfaverger-M. Actuellement cours en extérieur. Si vous êtes intéressé (e-s), contactez Sandra au 06 68 19 99 14.

Femmes et hommes (+ 15 ans) êtes bienvenus ! Attention les places sont limitées.

Lieux de collecte sur Pontfaverger– M : Écoles, Magasins Fixa-Mag et Intermarché



En collaboration avec la commune de Pontfaverger-M et les lieux de collecte, l'association parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons et leur vente permet :

- D'acheter du matériel pour des personnes handicapées
- D'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap
- D'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle

COLLECTE DE BOUCHONS



Les bouchons ACCEPTES

Uniquement les bouchons en plastique de boissons : eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...



Les bouchons REFUSES

Tous les bouchons qui ne proviennent pas de bouteilles de boissons ou ne sont pas en plastique (bouchons de produits chimiques, produits ménagers, produits de cosmétiques et d'hygiène, médicaments, « faux liège », couvercles, boîtes...).

MERCI pour votre collaboration et votre soutien !



CINEMA à la Salle des Fêtes

Tarif Adulte 6,00 €

Tarif Enfant 3,50 €

Carte de fidélité 22,50 € (5 places)

Jeudi 26 novembre 2020 à 18h30 "Adieu les cons"

Lorsque Suze Trappet apprend à 43 ans qu'elle est sérieusement malade, elle décide de partir à la recherche de l'enfant qu'elle a été forcée d'abandonner quand elle avait 15 ans.

Sa quête administrative va lui faire croiser JB, quinquagénaire en plein burn-out, et M. Blin, archiviste aveugle d'un enthousiasme impressionnant. À eux trois, ils se lancent dans une quête aussi spectaculaire qu'improbable.